CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsqu'un abonné ne voudra pas faire payer à un domicile à Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient soldés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

Annonces.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Abonnement pour l'année aux annonces—Les marchands et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80, les agens pour navires, bâtiments et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80.

Les Annonces des mariages et de décès, les avis pour appeler l'attention du public à des ventes de meubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., doivent payer au taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double prix des annonces ordinaires et d'avance.

Une Déduction de 25 pour cent sera faite aux encanteurs, aux sherifs, aux Reg. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles, et de dix pour cent sur les annonces de ventes de meubles.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations, [illegible], esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., leur seront portées en compte séparé et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Théâtres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, ayant à insérer chaque soir de telles annonces, paieront la saison des plaisirs [illegible] $150.

Les Annonces de candidature à des emplois politiques, et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

Avis de Banques et de Comp.

AVIS—Les livres de souscription au montant [illegible] de la Compagnie de la Bourse [illegible] au bureau de la Compagnie [illegible] rue Poncharrain, rue [illegible] Levée, entre les rues du Quartier et Esplanade le lundi 14 courant, depuis 9 heures du matin à deux heures de l'après midi; et resteront ouverts [illegible] excepté les dimanches, jusqu'au 24 [illegible]. Les conditions [illegible] savoir: [illegible] au moment de la souscription [illegible]

E. U. GAIENNIE, THO. J. SPEAR,
D. FERRIET, J. B. F. GIQUEL,
THO. DUPLESSIS, L. H. FERAUD,
JOHN KILSHAW Jr.
2 mai—

Compagnie de chemin à coulisses et de Banque d'Atchafalaya, 28 avril 1838.

UNE assemblée de la direction de cette institution, tenue le 17 du courant, M. Charles H[illegible] a été unanimement élu caissier, en remplacement de M. Robert G. Dixon, qui a résigné.
SIMON O'GALLAGAN, président.
30 av—1m

BANQUE DES AMELIORATIONS.

LES actionnaires de cette institution qui n'ont pas [illegible] le capital de leurs actions [illegible] de vingt piastres par [illegible], payable le 15 mai prochain.
Par ordre de la Direction.
J. H. RAPOTEAU, Caissier.

[illegible] Banque [illegible] sur Paris. [illegible] E. B. FERRAULT—C[illegible]

Bateaux-à-Vapeur

A VENDRE OU A FRÉTER.
S'adresser à GEORGE WHITMAN, A l'Hôtel de la Bourse.

WELMAN & JENKINS,
Encanteurs et Courtiers,
Merchants' Exchange, rue Royale. 20 novembre

AVIS—La société [illegible] sous la raison de A. Bronsema & Swasey, au No 16, [illegible] est dissoute [illegible]. Nouvelle-Orléans, le 24 mars 1838.
A. BRONSEMA, H. R. SWASEY.

THOMAS HOWSON, ayant acheté l'intérêt de H. R. Swasey, [illegible] l'établissement [illegible] sous la raison de A. Bronsema & Thomas Howson [illegible] continueront [illegible] leur patronage. [illegible]
A. BRONSEMA, THOMAS HOWSON.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société [illegible] sous la raison de Scates & Baggett, a été dissoute [illegible]. A. W. Scates est seul autorisé à recevoir [illegible] les comptes, et d'employer [illegible] le nom [illegible] liquider.
A. W. SCATES, BENEDICT BAGGETT.

REÇU et à vendre par les soussignés:
1 balle guinée noir;
1 balle coutils à pantalons;
1 balle mérinos double à habit;
1 balle mousseline blanche à raies;
1 balle jaconats imprimés;
1 malle ombrelles;
6 caisses chapeaux blancs en mousseline [illegible];
1 malle mouchoirs imitation madras,
2 caisses [illegible], contenant un assortiment complet de robes, pélerines, cols, manches, mouchoirs de batiste, bonnets d'enfans &c. [illegible]
E. LEFEBVRE & FRERES. 2 mai

LIVRES A VENDRE.

ON désire vendre avec des conditions raisonnables, une collection de bons livres composée des œuvres de Voltaire, Chateaubriand, Mirabeau, Raynal, Florian et d'autres ouvrages détachés.
H. HANKEL, Libraire, 23, rue des Champs Elysées. 2 mai

AGENCE A LA VILLE DE WASHINGTON

Francis A. Dickins, de la ville de Washington, ayant résigné l'emploi qu'il occupait depuis plusieurs années dans les départements de la guerre et de la trésorerie, [illegible] l'agence de toutes les réclamations devant le Congrès et autres branches du Gouvernement [illegible]. M. DICKINS est connu par la majorité du Congrès [illegible] M. JOHN SLIDELL, à la Nouvelle-Orléans. 12 fév—

A LOUER—L'hôtel de White Hall [illegible] à l'Est Pascagoula. [illegible]
C. J. M. REA [illegible] W. DE FORREST HOLLY, à la Mobile.

SANGSUES.

50,000 SANGSUES DE TOUTES GROSSEURS.

Reçu par les derniers arrivages, des sangsues [illegible] à 25 cents pièce, au dépôt rue [illegible] No 26 [illegible] Condé et Levée.

AVIS AUX IMPRIMEURS, ET AUX PUBLICISTES.

NOUS [illegible] Messrs. Lawrence & Holt [illegible] Nouvelle-Orléans [illegible]
R. HOE & Co. A New York. [illegible]

HOTEL DE MADISONVILLE.

LE soussigné a l'honneur d'informer [illegible] M. Kimball [illegible] Les écuries seront bien pourvues, et sa buvette ne manquera pas d'avoir les meilleures liqueurs.
7 avril—10 1ps ANTOINE RABY

A VENDRE A L'AMIABLE.

UNE HABITATION située sur le lac Verret, et remontant le Canal des Atakapas mesurant seize arpens de face, sur quarante arpens de profondeur, une des plus belles cyprières de la Louisiane. Il se trouve sur la dite habitation, deux moulins à planches, l'un à vapeur de première force, et l'autre moliné, l'acquéreur aura le privilège du ferry, et [illegible] quatre bâtisses se trouvent sur l'habitation et [illegible] arpents de cyprès pour mâts de [illegible]. Pour les conditions s'adresser à Donaldsonville, au Dr J. D. Arbonneaux. 1er fév—6m 3pm

---

EAU DE VIE—25 quarts barriques eau de vie de Bordeaux, 25 barils de prunes américaines; à vendre par ROBT. H. WHITE, 9 mai 34, rue Gravier.

GENIEVRE—3 pipes genièvre de Hollande, à vendre par ROBT. H. WHITE, 9 mai 34, rue Gravier.

SACS DE PITRE—2000 sacs, à vendre par ROBT. H. WHITE, 9 mai 34, rue Gravier.

MADERE de Sicile—500 pipes, boucauts et quarts de barriques madère de Sicile, de qualités variées, et des marques de Ingham. Colli et autres, à vendre à bas prix par H & W ANDERSON, 9 mai rue Tchoupitoulas No. 84

VIN de Ténériff—600 pipes, boucauts et quarts de barriques vin de Ténériff de qualité supérieure et d'importation directe de la maison de Pasley & Co à vendre par H & W ANDERSON, 9 mai rue Tchoupitoulas No. 84

FARINE—500 barils en magasin et à vendre par G. DORSEY, 9 mai 44, Nelle Levée.

WHISKEY—50 barils, 30 boucauts sucre, en magasin et à vendre par G. DORSEY, 9 mai 44, Nelle Levée.

MONNAIE du Mississipi prise à des conditions avantageuses en échange pour de la coutellerie, marchandises sèches, bijouterie et articles de goût, THOMAS W. SMITH, 9 mai rue Conti No. 48

CHOCOLAT—200 caisses chocolat No 1 à vendre par R H WHITE, 9 mai rue Gravier No. 34

RESINE—100 barils résine, 100 do brai, à vendre par R H WHITE, rue Gravier No. 34

TOILE de Russie—60 balles coton en bobine; 50 do toile de Russie. 25 do du de Hollande, à vendre par R H WHITE, 9 mai rue Gravier No. 34

CLOUX—500 barillets clous de Boston, grandeurs assorties, en magasin et à vendre par ROBERT H WHITE, 9 mai rue Gravier No 34

HUILE—30 barriques huile d'hyver, pure; 50 barils do pour l'été; 50 do. de baleine, à vendre par R H WHITE, 9 mai rue Gravier No 34

MAQUEREAUX—350 barils No. 1, 250 do No. 2, à vendre par R H WHITE, 9 mai rue Gravier No 34

VINAIGRE—200 barils vinaigre de cidre, reçus et à vendre par R H WHITE, 9 mai rue Gravier No. 34

SUCRE—100 barils sucre clarifié, reçus et à vendre par R H WHITE, 9 mai rue Gravier No. 34

617 Barils chaux de Thomastown, à vendre à bas prix par JOHN T. CRAIN, 5 mai—2 rue de la Commune No. 95

LANGUES—100 barillets à vendre par J A BARELLI & C, 5 mai 61, rue de la Commune.

WHISKEY—150 barils whiskey rectifié de Cincinnati, en débarquement du steamer Homer et à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 7 mai 14, rue Poydras.

JAMBON—100 boucauts jambon de Cincinnati, plats côtés, épaules etc., en débarquement et à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 7 mai 14, rue Poydras.

PORC—400 barils porc à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 7 mai 14, rue Poydras.

GRAISSE—Graisse de Cincinnati en barillets et à vendre par JOSEPH LANDIS & Co 7 mai 14, rue Poydras.

BŒUF—300 demi barils bœuf mess, 20 boucauts bœuf sec, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 7 mai 14, rue Poydras.

CIMENT—100 barils en bon ordre, en débarquement du brick Warrior, à vendre par WOOD & SIMMONS, 7 mai rue Poydras No. 22

LIQUEURS du pays—73 barils whiskey de Monangahela, et 75 barils vieille eau de vie de pêche, à vendre par WOOD & SIMMONS, 7 mai rue Poydras No. 22

ESPRIT de Thérébenthine—25 barils en bon ordre, à vendre par WOOD & SIMMONS, 7 mai rue Poydras No. 22

CLOUX de girofle et muscade, en magasin et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 7 mai rue Bienville No 45

JAMBONS de Westphalie, en magasin et à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 7 mai rue Bienville No 45

COUTIL de Dundee—15 caisses coutil en fil écru et blanc, à vendre à bas prix pour clore une consignation par H. & W. ANDREWS, 7 mai rue Tchoupitoulas No 84

BAS de coton—8 caisses bas de coton de Nottingham, de qualité supérieure, à vendre par H & W ANDERSON, 7 mai rue Tchoupitoulas No. 84

VERRES coupés de fabrique anglaise—6 tierçons verres coupés, consistant en verres à vin, à bock, à champagne, verres et caraffes &c &c. à vendre à bas prix par H & W ANDREWS, 7 mai rue Tchoupitoulas No 84

LETTRE DE CHANGE sur St Louis—Une bonne lettre de change sur St Louis, acceptée et due le 21 juin, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 7 mai rue Bienville No. 45

FARINE—104 barils farine en débarquement du steamer Rienzi, et à vendre par G. DORSEY, 7 mai 44, Nelle Levée.

POIS ROUGES—80 barils en magasin et à vendre par G. DORSEY, 7 mai 44, Nelle Levée.

CAFE ET CIGARES—400 sacs café, et 500,000 cigares, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 7 mai 80, rue St Louis.

MAIS—632 sacs maïs en débarquement du steamer Homer et à vendre par R. GRONING & Co. 7 mai

TRAITES sur New York, à vue, sur Cincinnati, à courte échéance, aussi billets des Banques du Mississipi, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 7 mai 63, rue de la Commune

ON demande des billets de l'Alabama [illegible] BOGERT & HAWTHORN, 7 mai 63, rue Gravier

CHARRETTES A BRIQUES—2 charrettes de la manufacture de John Wood de Philadelphie, en débarquement et à vendre par JAMES D. DENEGRE, 5 mai 16, rue de la Douane.

HUILE de Lin—10 pipes et 20 barils, en magasin, et à vendre par JARVIS & ANDREWS, 5 mai rue Commune et Tchoupitoulas.

HUILE de Palmachristie—20 barils No. 1, en magasin, et à vendre par JARVIS & ANDREWS, 5 mai rue Commune et Tchoupitoulas.

HUILE de Lampe—25 barils, huile d'hiver et d'été, de premier qualité, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 5 mai rue Commune et Tchoupitoulas.

HUILE DE LIN de Hollande, en magasin, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 5 mai rue Bienville No. 45

VINS du Rhin, en magasin, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 5 mai rue Bienville No. 45

EAU de Selter, en paniers de 25 cruchons, en magasin et à vendre par HUGO C GILDEMEESTER, 5 mai rue Bienville No. 45

FROMAGES de gruyère et de Hollande, à vendre par HUGO C GILDEMEESTER, 5 mai rue Bienville No. 45

GARANCE—En magasin, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 5 mai rue Bienville No 45

KIRSHWASSER—Article supérieur, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER, 5 mai rue Bienville No. 45

CHAPEAUX—2 caisses chapeaux de soie, à vendre par HUGO C GILDEMEESTER, 5 mai rue Bienville No. 45

WHISKEY irlandais—En magasin et à vendre par HUGO C GILDEMEESTER, 5 mai rue Bienville No 45

PLOMB A GIBOYER, de Baltimore, patenté, et en numéros assortis, à vendre par HARRISON, CLEGG & Co. 5 mai rue de la Douane

TABAC—30 caisses tabac manufacturé, 30 balles tabac en feuilles, de Cube, qualité supérieure, à vendre à bas prix pour clore des consignations. HARRISON, CLEGG & Co. 5 mai rue de la Douane

TOILE et corde d'emballage du Kentucky, en magasin et à vendre par HARRISON, CLEGG & Co. 5 mai rue de la Douane

WAGON—Un wagon pour deux chevaux, reçu par le navire Ohio de Philadelphie et à vendre par JAMES D. DENEGRE, 5 mai 16, rue de la Douane

AVANCES—Des avances libérales seront faites sur des consignations de produits à mes amis de Philadelphie. JAMES D. DENEGRE, 5 mai 16, rue de la Commune.

SUCRE—10 boucauts en magasin, à vendre par DEVENPORT & GOURDAIN, 5 mai 13, rue Conti.

SUCRE—500 boucauts à vendre sur habitation par DEVENPORT & GOURDAIN, 5 mai 13, rue Conti

BILLETS des Banques de Vicksburg & Brandon à vendre par DUSSAUT Fils Aîné, 5 mai 9, rue Toulouse

PIMENTO—100 sacs pimento de la Jamaïque, à vendre par WILLIAM G HEWES & Co, 5 mai rue Natchez

SEL—765 sacs sel de Liverpool, à vendre par J. ROBERT et Co, 47, rue Bienville.

CAFE DE RIO—53 [illegible] sacs café [illegible] goëlette Magnum Bonum [illegible] WOOD & SIMMONS, 5 mai 22, rue Poydras.

LETTRES de change sur l'Angleterre, à 60 jours de vue, en sommes pour convenir aux acquéreurs, à vendre par SCHMIDT & WERNER. 4 mai rue Bienville No 50

25 BARILS et 25 barillets de beurre frais de l'Ouest, en débarquement et à vendre par VILLATE & TOLEDANO, 3 mai—8 33, Vieille Levée.

SUCRE—30 boucauts sucre du pays, en magasin et à vendre par A. LEBLANC, 16 avril 90, rue Toulouse.

CAFE DE RIO—700 sacs de la nouvelle récolte à vendre par W. G. HEWES & Co, 2 mai rue du Natchez.

BOIS DE TEINTURE—35 tonneaux en débarquement de la goëlette Rosario, de Campèche et à vendre par J. PRATTS et FILS, 2 mai 12, Vieille Levée.

BILLETS de la trésorerie des Etats Unis à vendre par G. R. STRINGER, 2 mai 50, rue du Canal.

AU Magasin d'Antoine Michoud, encoignure de la Levée et Ursulines:
12 livres de sucre pour 1 piastre.
8 livres de café pour 1 piastre.
On trouve audit magasin, le dépôt du véritable remède de Le Roy, et l'elixir tonique du Docteur Guillié; des marbres pour carrelage: un assortiment général en clinquaillerie, verrerie, fayence et fusils de chasse, ainsi que du rum de la Jamaïque. 8 mars

---

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—5 mai 1838—No. 7567—N. Goodale contre ses créanciers—Il est ordonné par la cour que toutes personnes y intéressées, déduisent dans le courant de 10 jours les raisons pourquoi le tableau final de distribution enregistré par les syndics dans cette affaire, ne serait pas homologué et lesdits syndics déchargés de toute autre responsabilité.
Extrait des minutes.
Nouvelle-Orléans, 6 mai 1838.
ARMAND PITOT, Greffier. 7 mai—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District judiciaire—Frederick Wilkinson contre ses créanciers—No. 15,823—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers aura lieu en l'étude de J. B. Marks, notaire public, samedi 12e. jour du mois de mai prochain, à 10 heures du matin, afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et en même temps toutes poursuites judiciaires par les créanciers mentionnés dans le bilan, contre sa personne et ses propriétés, sont et demeurent suspendues.
Par ordre de l'honorable A. M. Buchanan, juge de la susdite Cour, le 7e. jour d'avril 1838.
THEO. LEWIS, Député greffier. 9 avril—10,2ps

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse—Pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, présent l'Honorable Charles Maurian, juge, No. 10734—Victor Lataste contre ses créanciers, et les créanciers de Lataste & Brulatour—La cession des propriétés faite par les pétitionnaires, étant acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers; il est ordonné que les créanciers de Victor Lataste et de Lataste & Brulatour, se réunissent en l'étude de Jules Mossy, not. pub., lundi 14ème. jour du mois de mai prochain, pour délibérer sur les affaires du dit insolvable. Il est de plus ordonné que L. Curtis, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que toutes poursuites contre sa personne et les propriétés de Victor Lataste soient et demeurent suspendues.
Extrait des minutes,
Bureau du Greffier, 11 avril 1838.
ARM. PITOT, Greffier. 12 avril—11,2ps

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Présent l'honorable Ch. Maurian, juge.—No. 10625—Manuel Francisco contre ses créanciers—Sur motion de A. W. Pichot, avocat du plaintif qui a prouvé à la cour, que les publications exigées par la loi, n'avaient pas été régulièrement faites, il est ordonné que les créanciers de l'insolvable, déduisent en pleine cour, Mercredi, 16 du mois de mai, 1838, les raisons pour lesquelles il ne serait pas mis en liberté conformément à la loi.
Extrait des minutes.—Bureau du Greffier, Nlle Orléans, le 24 avril 1838. ARMAND PITOT, greffier. 25 avril—7,2ps

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable C. Maurian, juge—No10771—Jno. R. McMurdo contre ses créanciers, les créanciers de Jno R. McMurdo et Co et les créanciers de Robinson et Co—La cession des propriétés faite par le pétitionnaire, étant acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers; il est ordonné par la Cour que les créanciers de Jno. R. McMurdo, de Jno. R. McMurdo & Co. et de Robinson & Co., se réunissent en l'étude de H B. Cénas, not. pub., le mardi 22me. jour du mois de Mai 1838, afin de délibérer sur les affaires de l'insolvable. Il est de plus ordonné que F. B. Conrad, avocat et conseiller, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et en même temps toutes poursuites contre la personne et les propriétés dudit Jno. R. McMurdo soient et demeurent suspendues.
Par ordre de la Cour Bureau du greffier, Nelle Orleans le 18 avril 1838
ARMAND PITOT, greffier. 19 av—3,1ps

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du 1er District Judiciaire—No. 15942—Perry, Kellogg & Co. contre leurs créanciers—La cession des propriétés de pétitionnaires, ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'Etude de Hilary B. Cenas Esq. not. pub. mardi le 29 mai prochain à 10 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires desdits pétitionnaires, et en attendant toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs propriétés sont suspendues.
J. B. Harrison Esqr. est nommé pour représenter les créanciers absens.
Par ordre de l'honorable A. M. Buchanan, juge de cette d'te cour, le 25 avril 1838.
THEO. LEWIS—Dép. Greff. 27 avril—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District judiciaire—Charles Clark contre ses créanciers pour un atermoiement. Il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire se réunissent en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, le 15 de mai courant, à 10 heures du matin, pour prendre en considération la demande de l'atermoiement faite par lui, en attendant toute poursuite contre sa personne et les propriétés, par les créanciers mentionnés dans la pétition du bilan, sont et demeurent suspendues.
Par ordre de la Cour, le 3 mai 1838
P. LE BLANC, Député greffier. 4 mai—3en10j

ETAT de la Louisiane—Cour du Premier District judiciaire—Présent l'hon. A. M. Buchanan, juge Thomas Hyde contre ses créanciers—Ce jour ayant été fixé pour l'assemblée des créanciers du pétitionnaire, et il a paru que le temps suffisant n'avait pas été alloué pour lad'te assemblée; sur motion de Mr. McCarty, avocat et conseiller dudit pétitionnaire, il est ordonné par la cour que ladite assemblée soit renvoyée à vendredi le 18 du mois de mai prochain, à 10 heures du matin. Avis est par le présent donné aux créanciers, de se rendre et se trouver ce jour-là à la cour, [illegible] pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne lui sera pas accordée, et qu'il ne serait pas mis en liberté.
Extrait des minutes
G W LEWIS—député greffier. 8 mai—8 2ps

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orleans Présent l'hon C. Maurian juge—No 1015—J Barreau contre ses créanciers. Il est ordonné par la Cour que tous ceux qui sont intéressés dans cette affaire aient à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles le tableau provisoire, enregistré dans cette affaire, ne sera pas homologué et les fonds distribués en conséquence.
Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier le 7 mai 1838.
ARMAND PITOT, Greffier. 8 mai—2 en 10j

A VENDRE par le Soussigné
1000 caisses vin St. Julien, St. Estèphe,
200 do do sauterne,
80 barils vin [illegible]
129 barils eau-de-vie fine champagne
6 quarts de pipe do
20 demi-pipes cognac 3 et 4me p. marque A Dussault, jr.
225 caisses absinthe de qualité supérieure,
100 caisses liqueurs assorties,
1000 paniers anisette
200 caisses vin de champagne,
100 paniers do
80 caisses vin de Bourgogne
80 caisses fruits à l'eau de vie.
50 caisses crême de noyau,
80 caisses marasquin,
25 caisses cerises à l'eau-de-vie.
20 sacs en noix
13 futailles à voile,
50 milliers bouchons,
1 caisse jouets d'enfans,
1 caisse gants de soie.
DUSSAUT Fils aîné, 9 Toulouse. 5 mai

VIN ROUGE, eau-de-vie, bouteilles vides &c—en débarquement du brick Gromvick, de Marseilles et à vendre par les soussignés:
750 barriques vin rouge de Bandol,
60 demi barriques do.
5 demi pipes eau de vie,
20 quarts de pipes do.
125 paniers bouteilles vides,
27 balles amandes à la dame,
23 balles noix de Grenoble,
75 caisses fruits à l'eau de vie,
30 caisses fruits secs,
200 caisses salaisons assorties, olives &c.
200 milliers bouchons,
200 demi caisses savon,
250 paniers huile d'olives en bouteilles et demi bouteilles,
25 fromages gruyere,
42 jarres vides.
CARRIERE, DARAN & Co, rue St. Louis Nos. 11 et 15. 4 mai

EAU DE VIE, Vin rouge, vin blanc &c.—Reçu de Bordeaux par le navire Union et à vendre par les soussignés,
2 demi-pipes vieille eau de vie de Cognac très vieille et d'une qualité supérieure,
5 demi pipes Champagne Cognac,
10 barriques vin rouge Montferrand,
20 do vin rouge Leoville, qualité supérieure,
20 do do Pontet Canet do do
100 demi barriques vin blanc haut Sauterne et Barsac d'excellente qualité,
100 caisses vin blanc des mêmes crus,
50 do do do en demi bouteilles.
CARRIERE, DARAN & Co., rue St. Louis Nos. 11 et 15. 4 mai

FROMAGE de Goshen, Cidre-champagne et Bierre écossaise—Les soussignés ont reçu de New-York par le navire Alabama et offrent à vendre:
34 boîtes fromage de Goshen 1re. qualité,
50 caisses cidre-champagne de Maintain,
13 boucauts bierre écossaise en bouteilles,
30 caisses blanc de baleine de Judd, patentées.
CARRIERE, DARAN & Co., rue St. Louis Nos. 11 et 15. 4 mai

A VENDRE par les Soussignés d'importation récente et antérieure.
126 paniers champagne 1ère qualité, marque Romagny
100 caisses vin blanc mousseux de Bourgogne
80 caisses vin du Rhin
50 caisses liqueurs de Paris, marque Badin.
30 " liqueurs en cruchons dorés.
15 " jus de groseille.
30 " curaçao.
20 " marasquin.
24 " eau-de-vie de Dantzig.
25 " fruits à l'eau-de-vie.
18 " gelées de France assorties.
70 pièces fromage de Gruyère, reçus directement de Suisse.
F X COINCON & Co., rue Conti No. 41. 2 mai

NOUS avons l'honneur d'informer les Dames et le public en général que nous recevons par le navire Michigan un assortiment complet de marchandises d'été dont nous ferons l'ouverture mercredi prochain le 2 mai. Nous espérons que le choix des articles qui le composent, aussi bien que leur bas prix engageront les Dames à nous continuer le patronage qu'elles ont bien voulu jusqu'ici nous accorder.
E. LEFEBVRE & FRERE. 28 avril

AVIS est par les présentes donné à toute personne de ne pas négocier, acheter, échanger ou recevoir de quelque façon que ce soit, trois billets négociables, par moi, donnés à R. J. Walker du Mississipi, chacun pour la somme de dix sept mille cinq cents piastres, en date du 24 août 1836, et payables à la banque de l'Union de la Louisiane, l'un le 1er mars 1839, le second, le 1er mars 1840, et le troisième le 1er mars 1841. Plus six billets de même date et valeur par moi donnés au même R. J. Walker, aussi payables à la banque de l'Union, chacun pour la somme de vingt mille piastres, payables le premier le 1er mars 1842 et les autres le 1er mars de chacune des années subséquentes, jusqu'en 1847 inclusivement. Ces billets ont été donnés par moi, à R. J. Walker, par erreur et comme il a violé le contrat, en vertu duquel ces billets ont été souscrits, je me refuserai au payement d'aucune ou de tous, à moins que je n'y sois contraint par justice.
L. K. CLIFTON. 25 avril—15

AVIS—Les soussignés demeurant rue Bienville No. 12, viennent de recevoir par les derniers paquebots, et continueront à recevoir pendant tout l'été des assortiments complets de papier, ouvrages de librairie, et tout ce qui a rapport à cette branche du commerce; ils sont prêts à exécuter toutes les demandes qui leur seront faites, et peuvent fournir aux banques, officiers publics et aux négocians en général, tout ce qu'ils auront besoin, et aux prix les plus modérés.
NORMAN, STEEL & Co, rue Bienville No. 12. 4 mai

TOILE et CORDES d'emballage, à vendre par H. C. CAMMACK & Co. 4 mai

---

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION DE THOMAS—Samedi neuf juin 1838, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 3 mai 1838, j'exposerai en vente publique à l'encan pour le compte de la succession de Adélaïde Danican veuve Thomas, la propriété ci-après décrite, savoir:
Un demi terrain situé au faubourg Marigny, rue Craps, entre les rues St. Antoine et Bagatelle, ayant, mesure française trente pieds de face à la rue Craps, sur cent vingt pieds de profondeur, sur lequel se trouve des bâtisses en mauvais état.
Conditions de la vente—Un quart comptant et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, Régister des Testamens. 5 mai
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant L. T. Caire not. pub.

SUCCESSION DE LANGMUIR—Vente par le régister des testamens—Mardi le cinq juin 1838, à midi, à la Bourse de Cité rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, état de la Louisiane, sous la date du 2 mars 1838, j'exposerai en vente publique à l'encan pour le compte de la succession de Robert Langmuir décédé, une esclave nommée Anne, âgée d'environ quinze ans, appartenant à la mineure Janet Vance Langmuir enfant du défunt et son épouse Madame Janet Black laquelle esclave doit être libre à l'âge de trente ans.
Conditions de la vente—Six mois de crédit pour un billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des testamens.
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant W. Y. Lewis, not. pub. 2 mai

SUCCESSION FAUCHET—Vente par le Régister des Testamens—Le samedi vingt-six mai 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans Etat de la Louisiane, j'exposerai, en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Gabriel Benjamin Fauchet, un mulâtre esclave, nommé Antoine, âgé de vingt six à vingt sept ans, ayant l'habitude d'aller marron. Conditions, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens. 24 avril

SUCCESSION POREE.
Vente par le Régister des Testamens.

LE samedi, douze mai 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire en partage intitulée: "succession François Porée et Charles François Porée, contre Jean T[illegible] tuteur," j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, la propriété foncière ci-après dépendant de la succession de feu François Porée [illegible], savoir:
Un certain lot de terre, situé au faubourg Tremé de cette ville, dans l'îlet No. quarante [illegible], désigné sous le No. six, mesurant quarante trois pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent vingt pieds, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Un autre lot de terre, situé rue des Remparts, mesurant trente pieds de face à la dite rue sur cent vingt pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions, six, douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale sur les dites propriétés jusqu'à parfait paiement. Lesquels billets, s'ils ne sont pas payés à leur échéance, porteront intérêt à raison de dix pour cent l'an, sans pour cela donner aux acquéreurs le droit d'en retarder le paiement. L'acquéreur du lot de terre [illegible] devra payer les frais de banque en face de la dite propriété.
W F C DUPLESSIS, Register des Testamens. 10 avril
N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant Mr. Jules Mossy, Notaire Public.

SUCCESSION HAYDEL
Vente par le Register des Testamens

LE lundi, 14 mai 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Christophe Edouard Haydel, [illegible] savoir:
Un lot de terre désigné par le numéro [illegible] [illegible] par M. Joseph P[illegible] [illegible] l'étude de M. F[illegible] de Armas [illegible] mesurant [illegible] pieds de face [illegible] rue de Craps [illegible] du Pont et St Ferdinand.
Conditions [illegible] jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur, pardevant L. T. Caire, not. pub. [illegible]

SUCCESSION DE WILSON—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par James Peckham, curateur de la succession de feu Widen [illegible], ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au compte.
Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg des Testamens. 5 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Gaspard Dupuy, exécuteur testamentaire de Bernard Dorothée Castillon, décédé, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg des Testamens. 4 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Wm Nott—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jonathan Montgomery, exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg des Testamens. 8 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Edward Moore—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John D[illegible], curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis, conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg des Testamens. 8 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Nicolet—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de feu Théodore Nicolet, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég des Testamens. 5 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu M. M. Biskus—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis, conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg des Testamens. 8 mai

COUR DES PREUVES—Attendu que Gabriel Boyer a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration, à la succession vacante de feu C[illegible] Garnier, décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg des Testamens. 2 mai

SUCCESSION DE BURNS—Paroisse d'Orléans—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Peter Cunningham, curateur de la succession de feu Thomas Burns, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis, conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég des Testamens. 2 mai

SUCCESSION DE G. DUPUY DE CLEMENT—Dans la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans—Succession de George Dupuy de Clement décédé—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de la succession de G. Dupuy de Clément, soit convoquée par devant Octave de Armas not. pub., vendredi le 18 mai 1838, à 10 heures du matin, afin de délibérer sur la manière la plus avantageuse de vendre les propriétés du défunt; et il est de plus ordonné que H. R. Grandpont avocat des héritiers absens soit notifié, d'être présent à cette assemblée.
Nouvelle Orléans 3 mai 1838, signé B. Bermudez, juge.
Pour copie conforme.
A. D. DORIOCOURT, Député Rég. des testamens. 7 mai

COUR DES PREUVES—Attendu que N[illegible] Grenier a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration aux successions vacantes de feu Kios Widmoug Henry Lanzier, Jean Mons Eir[illegible], Karr et Mathias Kames décédés intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens. 27 av

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Succession de Clément B. Penrose, décédé.—Mercredi le seize mai courant 1838, à dix heures du matin, en vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse de Jefferson susdite, en date du 4 mai 1838, rendu sur la pétition de Mr Joseph B. Wakinson, syndic des créanciers de la succession de Clément Biddle Penrose, décédé.
Je vendrai à l'encan, à la maison appartenant à M. Hurst, située en cette paroisse à Hurstville, qu'occupait le défunt avant sa mort, les effets mobiliers, quelques chevaux, voitures, harder, chaînes, cabestans, cables, charrettes, brouettes, passe-partouts, hâches, du bois de corde, &c. &c., appartenant à la dite succession. Conditions comptant.
F. DUGUE, juge. 10 mai—4

PEAUX ET CUIRS—Un petit lot à vendre par W. F. VIGERS & CO., 30, rue Bienville. 26 avril

---

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION MILLS.
Vente par le Régister des Testamens.

LE Samedi, dix-neuf mai 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, [illegible]
Un griffe esclave nommé ISAAC, âgé d'environ trente trois ans, barbier, appartenant à la succession de feu William Alexander Mills, h. c. l.
Conditions de la vente—moitié comptant, et la balance en six mois de crédit, en billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens. 16 avril

SUCCESSION DE NOEL CONANT—Vente par le Régister des Testamens—Mardi le 15 mai 1838, à dix heures du matin, au bureau de H. F. Dehieux, rue de la Douane, No. 91.—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 1er mai 1838, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour le compte de la succession de Noel Conant, décédé, les effets mobiliers, [illegible] et un cabriolet.
Conditions: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég des Testamens. 2 mai

SUCCESSION CLEMENT—Vente par le régister des testamens—Vendredi 8 juin 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, rendu dans l'affaire de R. B. Cormn, F. P. Corbet et E. Rawlefeon, de la succession de feu Nicolas Clément, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, dépendant de la dite succession de feu Nicolas Clément, savoir:
Un nègre nommé Baptiste alias Burgess, âgé d'environ vingt cinq ans, cuisinier.
Conditions de la vente—$628, avec intérêt sur $625 à dix pour cent l'an du 1er janvier 1838, payables comptant, $625 payables le 2 mai 1838, avec intérêt sur la dite somme à dix pour cent l'an, si elle n'était payée à la dite date, et la balance, s'il y en a, payable comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens
N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur, pardevant Mr. Louis Feraud, notaire public. 4 mai

SUCCESSION DE WILSON.
Vente par le Register des Testamens

JEUDI le sept juin mil huit cent trente huit à midi, à l'arcade de Banks, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour le compte de la succession de James Clark Wilson, décédé, la propriété foncière ci-après décrite:
Un morceau de terre situé dans la paroisse Jefferson, faubourg Annunciation, compris entre les rues St. André ou la rue St. André, la rue Tamourux, le chemin Ste. Marie et la continuation projetée de la rue du Camp, devant être connue sous le nom de Liberté. Cet ilet est divisé en huit lots numérotés de un à neuf, d'après un plan fait par Bourgerol, dépôt arpenteur général, et annexé à un acte déposé au bureau de Théodore Seghers, notaire public, en date du 26 avril mil huit cent trente cinq.
Conditions de la vente—Un, deux et trois ans de crédit, pour billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.
N. B. Les actes de vente seront passés par devant David L. McCay, notaire public, aux frais des acquéreurs. 4 mai

SUCCESSION DE RABAYA—Vente par le régister des testamens—Mardi le [illegible] mil huit cent trente huit, à midi, à la Bourse de la Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du [illegible] 1838, j'exposerai en vente publique à l'encan pour le compte de la succession de [illegible] veuve de Joseph Rabaya, les esclaves ci-après décrits, savoir:
Louise griffonne créole, âgée d'environ vingt ans, [illegible] avec ses deux enfants, [illegible]
Hyacinthe, nègresse âgée d'environ cinquante ans, [illegible]
[illegible] griffonne âgée d'environ quarante huit ans, blanchisseuse et repasseuse.
François, mulâtre âgé d'environ vingt six ans, domestique de maison [illegible] d'environ deux ans, [illegible]
Antoine dit Pagnon, nègre âgé d'environ trente ans, domestique de maison.
Valentin, mulâtre âgé d'environ vingt six ans, cuisinier.
Conditions de la vente—Un quart comptant et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.
Les actes de vente passés devant L. Boudousquié, not. pub. aux frais des acquéreurs. 2 mai

SUCCESSION DE CARMOUCHE—Vente par le Register des Testamens—Jeudi le [illegible] mil huit cent trente huit, à midi, à l'arcade de Banks, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, [illegible] j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de [illegible] Carmouche, décédé, [illegible]
Un terrain situé au faubourg de [illegible] dans l'îlet compris entre les rues [illegible] Constance, [illegible] Robin, d'après un plan fait [illegible] B. Lafon le 15 mai 1833, déposé [illegible]
Le dit terrain mesurant [illegible] pieds de face à la rue [illegible] ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions de la vente—Un quart comptant et la balance, à six, douze et dix huit mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg des Testamens.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant T. Seghers, not. pub.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Charles Lafonte [illegible] de Jacques Jacob—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joseph Dufour, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testamens. 10 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu W. F. Cuyler—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis, conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testamens. 27 av

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Marie Marthe de Macarty, veuve de F. R. Gervais de Montreuil—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testamens. 10 mai

PROPRIETES DE VALEUR A VENDRE.

UNE jolie maison, [illegible], rue Condé.—Trois maisons [illegible] âges rue des Remparts,
Deux do do rue Conti,
Trois do do rue de la Vieille Levée
Une do do rue Constance, 2de. municipalité,
Deux do do rue St. Philippe près Remparts,
Quatre do do rue Bourbon
Un terrain rue des Magasins entre les rues Estelle et Melpomène.
Trois terrains, rue Tchoupitoulas, près la rue Poeyfarre.
Grand nombre de terrains et maisons dans le faubourg Tremé, dans les rues près la rue des Remparts.
[illegible] DIDION—Courtier. 8 mai—10, 2ps Passage de la Bourse.

EAU DE VIE de Cognac et de champagne—40 pipes et demi pipes eau de vie de Cognac et de Champagne, en débarquement du navire Vaillant, à vendre par H & W ANDERSON. 8 mai

DENTS METALLIQUES—On pourra voir un échantillon de ces belles dents, et la manière dont on les pose, au laboratoire de J. B. ROSS, chirurgien-dentiste, rue du Canal, No. 46.
Ces dents ne changent point de couleur, et sont en mastic [illegible] circonstances [illegible] aux dents naturelles.
Il se transportera au domicile des dames, lorsqu'on le désirera. 9 avril—

$100 de Recompense.

LE soussigné en arrivant en cette ville, venant de Huntsville, Alabama, descendit à l'Exchange Hotel. Le lendemain la femme de chambre disparut, et il n'y a pas de doute qu'elle a été débauchée par quelqu'un, attendu qu'on ne sait où elle est devenue. C'est une belle négresse, âgée d'environ 27 ans, de bonne mine, et bien faite, elle doit peser environ 15 livres; se nomme Dice, quoiqu'elle réponde au nom de Lillah. Elle a été élevée à Fayetteville, Tennessee, ... a demeuré dans ma famille environ trois ans. Une récompense ... récompense de cent piastres sera donnée à toute personne qui l'arrêtera et la logera à la geôle et en donnera avis au soussigné, ou au No. 52, rue du Camp.
JOHN BLEVINS, De Huntsville, Alabama. 19 avril—

BEAUME DE COLUMBIE D'OLDRIDGE.

POUR faire renaître et pousser les cheveux, fortement recommandé par un grand nombre de personnes respectables des cités de l'Est, qui se sont fort bien trouvées de l'usage de ce beaume.
Il empêche les cheveux de devenir gris, leur donne de l'éclat et du lustre, il enlève promptement tout la les pellicules cutanées.
Ce beaume mélangé avec une quantité égale d'eau est excellent pour nettoyer les têtes des enfans, faire pousser les cheveux et pour peu qu'ils y soient disposés, les faire friser de la manière la plus agréable.
Les expériences réitérées ont prouvé qu'il résiste à l'action de tous les climats; c'est donc un objet de grande valeur pour tous les capitaines de navires et pour les marchands.
Les soussignés en ont reçu trente douzaines par le navire Orléans. JARVIS & ANDREWS, Encoig. Commune et Tchoupitoulas. 9 mai

AVIS.

LES soussignés viennent de recevoir de France par le navire Rubicon, un grand assortiment de redingottes et pantalons de mérinos, pantalons de coutil, gilets de bazin, bottes très fine, brodequins en prunelles, gants de fil, cravattes, chapeaux de soie etc. etc. Ils ont aussi reçu par les derniers arrivages de New York, un grand assortiment de redingottes de mérinos, d'alépine, de toile et de désindes, habits de drap d'été, vestes en mérinos et en désindes, pantalons de mérinos, d'alépine, de coutil blanc et en couleurs, chemises de toile, chapeaux gris à grands bords etc. qu'ils offrent en vente à leur magasin, rue de Chartres no 99, près de l'encoignure Conti.
REINECKE DELERY & Co. 27 av

CIGARRES—50 milliers à vendre par KOHN, DARON & Co, 28, rue Bienville. 3 mai

---

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, le 9 Avril 1838

CONFORMEMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira Dimanche 20 Mai prochain, à 10 heures précises du matin, pour une revue d'inspection.
Les commandans de compagnies devront remettre à l'inspecteur, un contrôle exact du nombre effectif d'officiers, sous-officiers et soldats de chaque compagnie.
L'officier commandant le régiment d'infanterie ordonnera aux Washington Guards de se rendre sur la Place, au jour indiqué, au moins une heure avant la revue, pour former la garde et en garder les portes.
Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.
Par ordre du brigadier général, J. B. Plauché, commandant la Légion.
D. AUGUSTIN, aide de Camp. 12 avril

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombrements quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re Municipalité sur la Levée, seront vendus à l'encan sur les lieux le samedi de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi, par F. Dutillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.
D. PRIEUR, maire. 11 mai

3e Municipalité.

AVIS—Conformément à une résolution du conseil de ville de cette municipalité, en date du 9 avril courant, l'élection des officiers de la Municipalité aura lieu le 3e lundi de mai prochain. Les candidats aux diverses places sont prévenus de faire parvenir leur demande au secrétaire, à la salle du conseil, encoignure des Champs Elysées et de la rue Victoire.
J. B. S. ST. AMAND, secrétaire. 17 av

Mairie de la Nouvelle Orléans.

LE prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $7 50 par baril, d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine (à partir de lundi 7 mai,) 27 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser vingt-cinq pour cent en sus, c'est-à-dire, quarante six 1/4 onces.
Nlle. Orléans, 4 mai 1838
PAUL BERTUS, recorder No. 1, maire pro tem. 5 mai

LE Soussigné ayant été nommé agent en cette ville d'une briqueterie considérable de Baltimore, recevra sur ordre, des briques des qualités les plus belles, de pavé, des pour arches, de à carrelier &c. &c. aux plus bas prix de manufacture.
NEWTON RICHARDS, 117, rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne. 20 av—12

BOUTEILLES à vin et à porter—300 grosses bouteilles à porter, 100 de bouteilles à vin, en magasin et à vendre par H & W ANDERSON, rue Tchoupitoulas, No. 84

LE soussigné ayant pris pour associé Mr. Francisco Rios del Hoyo, pour ses affaires de commission et spéculations, en général, donne avis au public, que la raison sera à dater de ce jour S. Fernandez & Rios.
S. FERNANDEZ. 1er mai—6

BRIQUES DE BALTIMORE—20,000 en débarquement et à vendre à bon marché par NEWTON RICHARD, 147, rue de la Douane. 20 av—12

Succession de John Lewie.

AVIS est par le présent donné aux créanciers de la succession de ... à présenter leurs réclamations ... au soussigné sous dix jours de cette date.
ISAAC HART, encoignure des rues Toulouse et Levée. 27 avril—10

Clay et Clark,
Fabricants de tuyaux de plomb.
No. 108, rue Poydras, Nelle. Orléans.
Tiennent constamment en magasin un assortiment de Tuyaux de plomb, du diamètre inférieur de 3/4 de pouce à 2 pouces.
Aux prix les plus modérés. 9 mars—6m3ps

Clay et Clark,
Plombiers de maisons et de navire
No. 108, rue Poydras, Nelle. Orléans.
Fabricants de tuyaux en plomb, cabinets privés et pompes de tout genre.
Établissent les bains chauds, froids et douches d'après la meilleure méthode.
Plomb roulé en cylindre, tuyaux, &c.
Ils exécutent des commandes pour tous les Etats du Sud. 9 mars—6m 3ps

$15 DE RECOMPENSE

SERONT données pour l'arrestation du nègre DICK, âgé d'environ 22 ans, fortement constitué, gros membres, figure ronde et charnue, et très-noire. Ce nègre parle anglais, a été acheté l'année dernière au Natchez et détenu par M. Joseph Davenport, et cette ville. Dick est habile à presser le coton, et nul doute qu'il s'emploiera à rouler des balles de coton sur la Levée. Il a une cicatrice sur le bras, près du coude, provenant d'une brûlure.
S'adresser à F. S. Goron, à la Raffinerie de sucre de la Louisiane. 10 mai—5

$10 DE RECOMPENSE.

S'est absenté de chez le soussigné, depuis environ six semaines, le nègre LOUIS, âgé de 20 ans, ayant le teint un peu clair et ronde, taille de 5 pieds 4 pouces, et il [illegible] dans la dite maison [illegible] au No. 333, rue Royale, on le soupçonne dans les geôles de cette ville.
T. MOSSY Jr.

$25 DE RECOMPENSE

PARTI marron de la rue Dorsière, No 27, samedi matin, 5 du courant, le jeune Nègre NATT, taille de 5 pieds 3 pouces, ayant beaucoup de cheveux. La seule marque qu'on lui connaisse est une de ces cent supérieure [illegible]. Il est âgé d'environ 20 ans. Natt avait à son départ un pantalon couleur foncée, une chemise à [illegible] rouges, un chapeau de castor et des souliers. Il emporté avec lui environ [illegible] en argent marqué F. E. M. N. 8 mai—6

$10 DE RECOMPENSE

A la personne qui ramènera au soussigné un nègre nommé ALPHONSE. Il s'est, dimanche dernier, à huit heures du soir, sur la Place d'Armes et a quitté de sa [illegible]. On présume qu'il se sera égaré dans le bas [illegible] un pantalon neuf à petites raies, une chemise de toile blanche, une cravatte de couleur. [illegible] n'avoir pas été [illegible] il est dans un état d'égarement [illegible] il y a quelques jours, un de ses amis.
FERDINAND FANIS, 185, rue Royale. 1er mai—4

$25 DE RECOMPENSE

PARTI Marron de chez le soussigné, depuis trois semaines environ, le nègre DAO, âgé d'à peu près 20 ans, [illegible] teint, et d'une taille très courte. Il avait [illegible] Nouvelle Orléans [illegible] Cincinnati. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur, sont informés de ne pas le recevoir, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans quelque geole que ce soit.
DANIEL HICKY, 63 rue du Canal. 3 mai—6

CHEVAL AUX EPAVES

UN petit Cheval de couleur baye, étampé M sur la cuisse gauche, le pied gauche est blanc jusqu'au dessus du boulet, une étoile blanche sur le front, d'environ de dix pouces de long. Le dit Cheval sera vendu Samedi 19 du courant, par Mr Guillotte encanteur public, d'après les ordonnances de Police. Le Cheval est aux épaves chez Mr P. Guérin rue St. Anne, No 214.
J. MAURICE, Capitaine. 10 mai

A vendre chez le soussigné, rue de la Vieille Levée 144.
4 balles de houblon de la dernière récolte,
sel volatil d'angleterre,
1 balle de séné in hc
sel ammoniac &c., &c.
On trouve toujours chez lui la mixture anti-dissentrique, remède unique pour le traitement de cette maladie.
L. GAMOTIS, Pharmacien. 25 av—2

AVIS—P. CHIGE, rue de Chartres, No. 156, vient de recevoir par le navire Michigan, du Havre, un assortiment de bottes fines pour l'été, ainsi que bottines, bottes et cols, &c, qu'il offre à vendre en gros et en détail. 4 mai—9

ON DEMANDE une Dame, capable de prendre charge du département des Demoiselles, dans une Institution, située à l'Ouest de Baton Rouge, l'un des endroits les plus salubres de l'Etat. Celle qui parlerait le Français, et qui connaîtrait le dessin aurait la préférence, bien que cette dernière condition ne soit pas rigoureusement nécessaire. S'adresser à J. B. Faure, rue de Chartres No. 136. 7 mai

A VENDRE—30,000 briques anglaises, 500 yards pierres à paver de quatre pouces d'épaisseur, de qualité supérieure, et un assortiment général de fer anglais. S'adresser à LAURENT MILLAUDON, 49, rue Poydras. 8 mai

L'ART DE LA CALLIGRAPHIE

Enseigné dans sa pratique, avec tous ses ornemens, à l'Académie de DOLBEAR & BROTHERS, No. 9, rue de Chartres.

L'ENCOURAGEMENT général que leur méthode a obtenu, et les nombreuses demandes qui leur ont été faites pour apprendre cette science, les ont engagés à établir d'une manière permanente des écoles dans les villes de New-York, de la N. Orléans et de la Mobile, et ils ne négligeront rien pour accélérer le progrès des élèves dans la science de la Calligraphie. Les personnes qui auront souscrit à l'une de ces institutions, pourront fréquenter les autres sans aucune autre rétribution.
LES Dames et Messieurs sont invités à faire une visite à ladite Académie, où l'on peut leur faire voir, à toute heure du jour, des exemples de belle écriture courante et posée, ouvrage de personnes depuis l'âge de 8 jusqu'à 50 ans. Les dames peuvent se faire une belle main pour lettres et missives de tout genre, comme pour album et morceaux d'exécution rare et délicate. Les messieurs y prendront une main courante et expéditive, pour leur faciliter les affaires et la tenue des livres. Cette qualité leur épargne une grande perte de temps passé à déchiffrer une écriture trop souvent illisible, et donnera aux commis une main rapide et élégante. Les personnes qui n'ont que quelques jours à passer dans cette ville recevront des soins tout particuliers.
Le nombre des leçons n'est pas limité; mais chacun de ceux qui se présenteront est sollicité de rester jusqu'à ce qu'il ait acquis une écriture assez belle pour toute genre d'affaires. Ceci est à la fois dans l'intérêt du maître et de l'élève.
Les dames qui le préféreront, pourront prendre leurs leçons chez elles. On peut se procurer à l'Académie les morceaux d'exécution, dessinés avec élégance.
N. B. On trouvera dans la classe l'ouvrage de MM. Dolbear, intitulé: Science de la Calligraphie. Cet ouvrage est particulièrement destiné à ceux qui veulent apprendre seuls et aux écoles; aussi le livre d'exemples de Dolbear, pour les pensionnats de demoiselles, servant de supplément à la Science de la Calligraphie. 6 avril

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE
En 30 Leçons.

M. VANNIER, Géomètre arpenteur, ancien détenteur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative inédite pour enseigner à Lire le Français en 20 Leçons, offre de mettre cet admirable résultat en pratique soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouverts, tous les jours, depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, rue de Toulouse, 136, entre Bourbon et Dauphin.
Le Professeur applique la même Méthode abréviative l'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Ortographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue des livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.
Leçons en ville. 9 avril—1m, 3ps

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI, Et tous les ports intermédiaires.
Le magnifique bateau à vapeur à double moteur haute pression COLUMBUS, capitaine Jones, a la majeure partie de sa cargaison engagée, partira sous délai pour les ports susdits et tous intermédiaires. Pour fret de quelques tonneaux, ou passage, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue de la Commune ou à BOGERT & HAWTHORN, rue Gravier No. 63. 23 avril

POUR COLUMBIA, Princeton, Lake Providence, Vicksburg, Grand Gulf, Rodney et Natchez.
Le bateau à vapeur bien connu MEMPHIS, capitaine H. Pease, est maintenant prêt à recevoir son fret, et partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à COMSTOCK, HYDE & Co. 18, rue Poydras. 23 avril

Paquebot entre la Nouvelle Orléans et le Bayou Sarah.
Le steamer LEVANT, bien construit et marchant de première classe, ayant été acheté par le capitaine Laurans, fera son commandement, pendant toute la saison, les voyages ci-dessus mentionnés, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin et de Bayou Sarah, tous les mercredis, à la même heure.
J. B. COLLA, Agent. 23 av

A VENDRE—Le bateau à vapeur, bien connu, WARREN, est offert en vente à des termes raisonnables. Pour les détails s'adresser à COMSTOCK, HYDE & Co, 18, rue Poydras.
Le WARREN est actuellement dans le port et en bon état; on peut l'examiner. 19 avril

POUR PITTSBURG, Wheeling, Portsmouth, Maysville, Cincinnati, Madison et Louisville.
Le steamer MORAVIAN, capitaine A. G. Walthall, est maintenant prêt à recevoir son chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser à bord, au wharf de la rue de la Commune ou à COMSTOCK, HYDE & Co. 18, rue Poydras.
Le Moravian prendra aussi du fret pour Memphis, Randolph, Mill Point et tous les débarquements sur la Rivière de l'Ohio. 16 avril

POUR TUSCALOOSA & FLORENCE.
Le steamer Pennsylvanian, capitaine Payne, est à chaque instant attendu, ayant une grande partie de son fret prêt, il s'arrêtera, partira sans délai. Pour le reste de son chargement ou pour passage s'adresser à FORSYTH & LIMERICK, rue des Magasins No. 156. 10 avril

A VENDRE OU A FRETER—Le pilot boat fin voilier ABEL, capitaine Dungan, du port de 66 tonneaux, pouvant porter environ 300 [illegible], elle est doublée et chevillée en cuivre et bien pourvue de tout. S'adresser à J W ZACHARIE & Co. 89, rue de la Commune. 7 mai

POUR HARTFORD (Connecticut)
Le brick ESTHER, classé A 1, capitaine Newcomb, ayant de beaux emménagemens pour [illegible] passagers. S'adresser à bord au capitaine ou à J. B. BAILEY, 14, rue Bienville. 7 mai

POUR PORTSMOUTH N. H.
Le brick VIRGINIA, capitaine Rider, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens pour six passagers. S'adresser au capitaine, à bord, ou à J. B BAILEY, 14, rue Bienville. 7 mai

POUR PORTSMOUTH N. H.
Le brick MARY HELEN, doublé et chevillé en cuivre, et classé A 1, commandé par le capitaine TURNER, partira incessamment et peut prendre six passagers commodément. S'adresser au capitaine, à bord, ou à J. B. BAILEY, 14, rue Bienville. 7 mai

POUR LIVERPOOL.
Le navire POTOMAC, classé A 1 capitaine Smith, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 250 balles de coton, ou pour passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à LEVI H GALE, 93 rue de la Commune. 7 mai

POUR HARTFORD, Connecticut.
Passage seulement.
Le brick fin voilier, classé A 1, CONFIDENCE, capitaine Bailey, partira sous le plus court délai, et peut facilement recevoir 15 à 20 passagers, que l'on débarquera soit à Hartford ou à New York. S'adresser au capitaine, à bord, ou à J. B. BAILEY, 14, rue Bienville. 5 mai

POUR BOSTON.
Le brick THOOSA, classé A 1, doublé et chevillé en cuivre, commandé par le capitaine Powers, partira pour le port ci-dessus, cet après-midi et peut prendre neuf passagers. S'adresser à bord, entre les deux marchés, ou à WOOD & SIMMONS, 22, rue Poydras. 5 mai

POUR LIVERPOOL.
Le navire POTOMAC, classé A 1, capitaine Smith, peut prendre de 100 à 150 boucauts de tabac, s'il on s'adresse promptement à LEVI H. GALE, 93, rue de la Commune. 9 mai

POUR NEW-YORK (Nouvelle ligne).
Paquebot régulier, pour lundi 21 du courant.
Le navire ALABAMA, capitaine C. C. Berry, est maintenant en chargement et partira à son époque régulière. Pour fret et passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la partie supérieure du marché aux légumes, ou à FRANKLIN, AMES & Co, rue du Camp. 5 mai

POUR SAVANNAH ET CHARLESTON.
La goëlette de première classe PHEBE & MARGARET, capitaine Small, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sans délai—Pour la balance de son fret ou passage, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à bord au quai Levée ou à WOOD & SIMMONS, rue Poydras No. 22. 1 mai

POUR BOSTON.
La barque ROGER WILLIAMS, classée A 1, capitaine J Gabiers, partira pour le port ci-dessus sans délai. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à J A BARELLI & Co. 61, rue de la Commune.

ON DEMANDE
UN bâtiment pour aller prendre au Grand Caillou un chargement de 150 à 200 boucauts de sucre, et qui devra se rendre de là à l'un des ports du Nord. S'adresser à HARRISSON, CLEGG & Co, rue de la Douane.

POUR BOSTON & PORTSMOUTH.
Le brick MARY HELEN, classé A 1, capitaine Hamilton, partira le 12 du courant. On débarquera les passagers à l'un et l'autre des ports ci-dessus. S'adresser au capitaine, à bord, ou à J. B. BAILEY, 44, rue Bienville. 5 mai

ROBERT ALLEN. R. W. JAFFRAY
Allen & Jaffray,
ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES, NEGOCIANTS,
SAINT-LOUIS, MISSOURI,
Front Street
Références
Messrs. J. & E. Walsh, E. & A. Tracey, Stroull & Ashew, Glasgow Shaw & Co, McGunnegle & Way, Von Phul & McGill — St. Louis.
Lavet & Amelung, J. & W. Dwyer — Nlle. Orléans.
21 février—

Maison de résidence à louer—La maison à trois étages, en briques, No 21 rue de la Douane, près celle Royale. On dispensera [illegible] des meubles. Pour les conditions s'adresser sur les lieux ou à J. W. Collins, dans l'édifice de la Douane. 23 av

BOTTES, Souliers et Brodequins
101 caisses, reçues par la barque Niagara, et à vendre par H. G. HOBBS, 12, rue de la Douane. 27 avril

TRAITES sur New York, à vue, à 10 et 30 jours, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par SCHMIDT & WERNER, 50 rue Bienville. 3 mai

COOLIDGE & PLIMPTON ont transporté leur magasin du No 60 au No 56, rue Gravier. 3 mai

ESPECES—Piastres Mexicaines, à vendre par SCHMIDT & WERNER, No. 50 rue Bienville.

MAQUEREAUX—375 barils et 50 demi barils maquereaux No. 3, devant arriver, et à vendre par GEO. GREEN, 60, rue du Camp. 1er mai

CAISSES absinthe suisse de qualité supérieure en débarquement du navire Rubicon, du Havre, vendre par J. E. LOREILHE, 33, Royale. 30 avril

TOILES écrues de Hollande et Toile noire—6 caisses toiles écrues de Hollande, et 6 caisses toile noire, en magasin et à vendre par H & W ANDERSON, rue Tchoupitoulas No. 84. 14 avril

PLANCHES—13 milliers pieds planches de pin, d'un pouce, 10 milliers voliches de 3/4 pouces à vendre par W. E. & R. MURPHY, 132, Vielle Levée. 30 av

CHAUX—300 barils chaux de Thomaston, à vendre par W. E. & R. MURPHY, 132, Vieille Levée. 30 av

CAFE—265 sacs en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 80, rue St. Louis. 30 av

SUCRE—63 caisses sucre blanc et à vendre par J. M. CABALLERO, 80, rue St. Louis. 30 av

TRAITES sur New-York, à 90 jours de vue à vendre par JAMES D DENEGRE, 16, rue de la Douane. 30 av

CIGARES—50,000 Canones atrabucados 60,000 do Regalia, 400 milliers, de grandeur ordinaire, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 80, rue St Louis. 30 av

MADERE de Sicile—300 pipes, boucauts et quarts de barriques, en magasin et à vendre par H & W ANDERSON, rue Tchoupitoulas No. 84. 19 avril

SUCRE—300 boucauts à vendre sur l'habitation par DEVENPORT & GOURDAIN, rue Conti No. 13. 10 avril

PENSION.
Encoignure des rues Carondelet et Hévia.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir une pension où des familles respectables trouveront des logemens convenables. La maison a été meublée à neuf tout récemment.
Quelques personnes y seront également admises à la table.
H. BAX. 9 avril—1m

MR. ET Mme. SIMON, rue d'Orléans No 49, en face le théâtre, ont l'honneur d'informer les Européens résidant à la Nouvelle Orléans, qu'on pourra se procurer dans leur maison et durant toute la saison d'été, les soins nécessaires pour prévenir les maladies de ce pays; que ceux malades y seront traités et soignés par des personnes créoles, qui sont à même d'arrêter promptement les progrès du mal. On pourra si on le préfère, choisir un autre médecin que celui attaché à l'établissement.
Le premier mois est payable d'avance. 1 mai—3m

AVIS.

LE Dr. HUET, de Paris, rue Bourbon, No. 15, près celle du Canal, guérit dans un court délai, toutes les maladies vénériennes, nouvelles et invétérées par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile à suivre sans employer ni mercure, ni copahu, ni tisanne, et le prix est très modéré. Consultations depuis six heures du matin jusqu'à 9 heures du soir. 29 août—

POUR APALACHICOLA
La barque O. C. RAYMOND, fin voilier, capitaine Poole, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser à bord ou à KIDDER & HEAD, 24, rue Poydras. 5 mai

POUR BOSTON.
La barque SARAH LEE, capitaine Darling, partira sous peu. Pour fret d'environ 50 tonneaux de plomb ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à KIDDER & HEAD, 24, rue Poydras. 5 mai

POUR BOSTON.
La goëlette FORESTER, capitaine Nickerson, partira sous peu. Pour fret d'environ 300 barils ou pour passage, ayant de beaux emménagemens pour dix passagers, s'adresser à KIDDER & HEAD, 24, rue Poydras. 5 mai

POUR BOSTON.
Le brick BRILLIANT, maintenant en chargement, partira dans quelques jours. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à WILLIAM G. HEWES et Co, rue Natchez. 5 mai

POUR PHILADELPHIE—Hand Line—Devant succéder au Georgian—Le navire OHIO bien connu, capitaine John J Garvin ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret, ou pour passage, s'adresser à bord au capitaine ou à JAMES D DENEGRE, 16, rue de la Douane. 5 mai

POUR GIBRALTAR
La barque MADONNA, classée A 1, capitaine Wise, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93, rue de la Commune. 4 mai

POUR LIVERPOOL—Passage seulement.
Le navire ST-LAWRENCE, classé A 1, capitaine Chase, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à LEVI H GALE, 93, rue de la Commune. 4 mai

POUR LE HAVRE.
Le navire ALEXANDRIA, classé A 1, capitaine Turner, partira immédiatement. Pour passage s'adresser à LEVI H GALE, 93, rue de la Commune. 4 mai

POUR LE HAVRE—Le navire ROB-ROY capitaine Drummond. Pour fret, s'adresser à H. C. CAMMACK & Co. 4 mai

POUR LA HAVANE.
La goëlette LAFAYETTE, capitaine Baker, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à J B BAILEY, 14, rue Bienville. 4 mai

POUR LIVERPOOL.—Passage seulement.
Le navire SIDNEY, classé A 1, capitaine Cowan, peut prendre quelques passagers, s'adresser à LEVI H GALE, 93, rue de la Commune. 4 mai

POUR LIVERPOOL.
Le navire MARYLAND, classé A 1, capitaine Berry, a bord, in de 250 balles de coton, pour compléter son chargement. S'adresser à LEVI H GALE, 93, rue de la Commune. 4 mai

POUR PHILADELPHIE.
Le navire paquebot CHESTER, capitaine Van Dyck, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face du marché, ou à JAMES REED & Co, 88, rue de la Commune. 2 mai

POUR LA HAVANE
Le brick A E classé A 1, capitaine C. F. Du-cod, ayant une partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage ayant de beaux emménagemens s'adresser, à bord ou à J W ZACHARIE & Co, 88, rue de la Douane. 2 mai

POUR HARFORD (Connecticut).
Le brick CATHERINE, classé A 1 capitaine Fietner, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à J. B. BAILEY, 14, rue Bienville. 2 mai

A FRETER.
La belle goëlette fine voilière WILLIAM, capitaine Hiser, du port de 450 barils. Pour les conditions s'adresser à bord ou à J PRATS & SON, rue de la Vieille Levée No. 12. 1 mai

ON A BESOIN.
D'un navire du port de 300 boucauts de tabac, sa destination serait Gibraltar. S'adresser à J. W ZACHARIE & Co, rue de la Douane No. 8. 1 mai

POUR PROVIDENCE (R. I.)
La goëlette MORNING STAR, capitaine Lewis, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, au wharf No. 11, 2de. Municipalité, ou à E & J ANDREWS, rue Gravier No 33. 1 mai

A VENDRE.
LE brick REMITTANCE, tel qu'il est maintenant au chantier de Villett, de l'autre bord du fleuve. Il a un jeu de voiles complet, contenant une voile de misaine, grande voile, deux voiles de perroquet, voiles d'étai, deux voiles de hune presque neuves, deux ancres et deux chaînes, un grelin et une haussière de 7 pouces presque neuve, un grand bateau, doublé et chevillé en cuivre, presque neuf. Le brick et les dépendances seront vendus ensemble ou séparément, à la convenance des acheteurs. COIT & Co., rue de la Douane No. 20. 1 mai

POUR LE HAVRE
Le navire bien connu RUBICON, capitaine Gen. L. Rogers, ayant partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira pour le port ci-dessus le 16 prochain. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à JOS. BARTHET, 30, rue Toulouse. 23 avril

POUR HARTFORD—La goëlette HENRY A. BREED, capitaine Brookings, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret de 150 barils sur le pont, ou pour passage, s'adresser à J. B. BAILEY, 14, rue Bienville. 30 av

POUR PHILADELPHIE—Hand Line.
Le navire OHIO, capitaine Garvin, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus, et partira sous peu. Pour fret ou passage S'adresser au capitaine Garvin, à bord, presque vis-à-vis le marché aux légumes ou à JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 30 avril

POUR PHILADELPHIE—HAND LINE.
Succédant à la Joséphine.
Le navire GEORGIAN, capitaine Eldridge, partira sous peu, pour le port ci-dessus et peut prendre 100 balles de coton, ou la valeur. Pour fret s'adresser à JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 30 av

POUR BOSTON.
La goëlette DEPOSIT, capitaine Homer, fine voilière, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis de la rue Suzette, seconde municipalité, ou à JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 20 av

POUR MARSEILLES.
Le brick splendide et fin voilier, doublé et chevillé en cuivre Charles Edmonston, capitaine ———, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le port susdit.
Pour fret de l'encombrement de 150 balles coton ou passage, s'adresser à SML. KICKER Jn, Rue du Camp No. 36, ou à LEVI H. GALE. 29 avril

POUR BOSTON.
La bonne goëlette ENTERPRIZE, capitaine Mollin, peut prendre l'encombrement de 200 barils. Pour fret duquel, s'adresser à COOLIDGE & PLIMPTON, 60, rue Gravier. 27 avril

POUR NEW-YORK—La goëlette fine voilière TYLESTON, Capt Russell, a besoin d'environ 100 barils pour compléter son chargement. Pour fret desquels, ou passage, s'adresser à J. B BAILEY, 14, rue Bienville. 26 avril

A FRETER.
La goëlette de marche supérieure MOGUL, capitaine Austin, du port de 190 barils ou 200 boucauts, est prête à recevoir son fret. Pour les conditions s'adresser à LEVI H GALE, 93, rue de la Commune. 26 avril

POUR BALTIMORE
Le brick fin voilier GOV CODDRINGTON classé A 1, capitaine Conzxens, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira pour le port ci-dessus, dans quelques jours. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93, rue de la Commune. 26 avril

POUR MATAMOROS. [Par le Brave]
La goëlette CUMANCA, fine voilière, capitaine Breedal, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à J. PRATS & FILS, 12, Vieille Levée, ou à R A LEFEBVRE, 10 rue Toulouse. 25 av

POUR VELASCO, BRAZORIA & COLUMBIA—La goëlette VIRGIL, capitaine Marsheiler, partira positivement, vendredi prochain 27 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser, à bord ou à R. GRONING & Co. 25 av

POUR ST. MARK—La goëlette EMILINE, capitaine Gates, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret de 300 barils ou pour passage, s'adresser à KIDDER & HEAD, 24, rue Poydras. 25 av

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier ANN MARY ANN, capitaine Clark partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à L. H. GALE, 93, rue de la Commune. 21 av

POUR LIVERPOOL.
LE navire A. 1, SEAMAN, capitaine S. C. Howes, ayant sa cargaison complète, partira sans délai. Pour passage seulement, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à J. A BARELLI & Co, rue de la Commune No. 61. 21 avril

PAQUEBOT POUR APALACHICOLA
Le brick APALACHICOLA, capitaine Spicer, ayant les deux tiers de son chargement engagés, partira sous peu. Pour le reste de son fret ou passage, s'adresser à bord ou à KIDDER & HEAD, No. 24, rue Poydras. 18 avril

POUR CHARLESTON.
La goëlette supérieure et fine voilière, MEDITERRANEAN, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à J A BARELLI & Co, rue de la Commune No. 61. 16 avril

POUR LIVERPOOL.
La barque OBERLIN, classée A 1, capitaine J.C. Hoyt, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, rue de la Commune. 17 avril

POUR LE HAVRE
Devant partir du 20 mai au [illegible]
Le beau navire A. 1 GAR[illegible] [illegible] Pour passage, s'[illegible] [illegible] rue de la [illegible] 16 avril

A VENDRE.
Le brick RUBY, du port de 119 tonneaux bien monté en chaînes de cables, tel qu'il se trouve amarré au chantier de Mrs. Harrod & Hughes de l'autre bord du fleuve, près du ferry. Pour les conditions s'adresser à QUARLES Co. rue de la Douane No. 24. 5 avril

AVIS—En débarquement des navires Oberlin et Union de Bordeaux, plusieurs centaines de bouteilles de sirop de Boubée, remède déjà connu avantageusement ici, contre la goutte et les douleurs rhumatismales, et à vendre en gros et en détail chez A. A. PEYCHAUD, 123, rue Royale. 30 av

---

TERMS OF THE BEE.

Subscription.—Twelve Dollars for the [illegible] per annum, payable annually in advance; [illegible] dollars for the tri-weekly country paper, [illegible] in advance, where no city reference [illegible] subscription will be discontinued until [illegible] settled. In case of discontinuance, [illegible] notice, in writing, must be invariably given [illegible] to the expiration of subscription.
Advertising.—One dollar per square [illegible] insertion, and half that price for each [illegible]. Any material alteration from the original [illegible] will be charged as a new one. [illegible] is a square.
Advertisements ordered to be [illegible] will be charged one dollar per [illegible] insertion.
Yearly Advertisers.—Merchants [illegible] dollars for English alone [illegible] Banks, Insurance Offices [illegible] institutions, fifty dollars [illegible] both languages. Ship [illegible] commission merchants, sixty [illegible] for both languages.
Marriage, and Obituary [illegible] the attention of the [illegible] of passengers, benefits, [illegible] dollar per square, [illegible]
[illegible] Communications [illegible] when admissible [illegible] in advance.
A deduction of twenty five [illegible] to Auctioneers, Sheriffs, Reg [illegible] on sales of Real [illegible] on other property.
[illegible]

FOR HAVRE. Regular Tr[illegible] The A 1 fast sa[illegible] de Paris, Ca[illegible] [illegible] For passage, [illegible] apply to L. [illegible]

FOR HARTFORD, [illegible]

FOR HAV[illegible]

FOR ST. MARK [illegible] Gates, [illegible] KIDDER & [illegible] may 11

FOR PORTSMOUTH & BOST[illegible] Passage only. [illegible] PRESS, capt [illegible] apply to the Captain on board [illegible] may 10

FOR COWES [illegible] Capt Glover [illegible] apply on board opposite [illegible] LEVI H [illegible] may 10

FOR NEW YORK [illegible] Hammersand [illegible] For freight [illegible] KIDDER & [illegible] may 10

FOR PORT AU PRINCE [illegible] The brig Saline, [illegible] JONAS MELOYE may 9

FOR PORTSMOUTH N. H. The A 1 [illegible] brig MARY HELEN [illegible] apply to the [illegible] may 7

For Sale, Freight or Char[illegible] The [illegible] APELLES DUNCAN, [illegible] carry about 3,000 [illegible] and well found. [illegible] J W ZACHARIE [illegible]

FOR LIVERPOOL. The fast sailing [illegible] TOMAC, Capt Smith [illegible] part of her cargo engaged, will [illegible] despatch. For freight of 250 bales cotton or [illegible] handsome accommodations, apply to LEVI [illegible] may 7

FOR HARTFORD, Conn. [illegible] The A 1 fast sailing packet DENCE, capt Bailey, [illegible] 15 or 20 passengers [illegible] or New York. Apply to the [illegible] J B BAILEY may 5

FOR BOSTON. The first class [illegible] For freight of about 100 bbls [illegible] accommodations for passengers [illegible] KIDDER & HEAD, 2[illegible] m5

FOR HAVRE The A 1 fast [illegible] ORIA, Capt Turner, [illegible] patched. For passage [illegible] LEVI H GALE [illegible] m4

FOR HAVANA The [illegible] For freight or passage, having [illegible] apply to J B [illegible] m4

FOR COWES & A MAR[illegible] The [illegible] LYONS, [illegible] 300 to 350 bales cotton [illegible] apply to H C CAMM[illegible] ap 4

FOR LIVERPOOL The ship Michigan, [illegible] take a few passengers [illegible] be made to the captain [illegible] H C CAMM[illegible] may 4

FOR HAVANA The splendid A 1 [illegible] [illegible] patch. For balance of freight or [illegible] splendid accommodations, [illegible] board, or to J W ZA[illegible] m1

FOR PHILADELPHIA [illegible] The [illegible] well known [illegible] J Garvin [illegible] board to Capt Garvin [illegible] JAMES [illegible]
N B—[illegible] advance [illegible] and [illegible] advances [illegible] quired

FOR BOSTON The fast [illegible] Howes, [illegible] the above port [illegible] JAMES D DENEGRE, 1[illegible] april 30

FOR BOSTON The fine fast [illegible] For [illegible] COOLIDGE [illegible] ap 27

FOR GIBRALT[illegible] The fast sailing [illegible] Wish, master, [illegible] board or to R G[illegible] ap 27

FOR FREIGHT OR C[illegible] The superior [illegible] MOGUL, Capt Austin [illegible] For terms apply to ap 26

FOR BALTIM[illegible] The A 1 fast sa[illegible] CODDINGTON, [illegible] the greater part of her [illegible] despatched for the above port. [illegible] of freight or passage, apply [illegible] L H GAL[illegible] ap 26

FOR ST MAR[illegible] THE fast sailing sch[illegible] Gates, will have [illegible] above. For freight of 300 bbls or pass[illegible] KIDDER & H[illegible] ap25

FOR FREIG[illegible] A first class vessel of [illegible] COOLIDGE & [illegible] ap24

FOR BALTIM[illegible] The brig UNCAS B[illegible] [illegible] J W ZAC[illegible] apr 24

FOR GALVESTON HAR[illegible] HOUSTON [illegible] Hands master having [illegible] engaged, will have early de[illegible] For the bulk of 100 bbls [illegible] good accommodations, apply [illegible] ap19

FOR HAV[illegible] The A 1 [illegible] MOZART, Au[illegible] the greater part of her cargo [illegible] immediate despatch. For freight of 300 bales [illegible] handsome accommodations, [illegible] LEVI H G[illegible]
N B. This ship when loaded [illegible]

FOR HAV[illegible] TO sail from the 2[illegible] fine A 1 ship Garonne [illegible] apply to ap 16

FOR LIVER[illegible] The last sailing [illegible] Clark, will have the [illegible] freight of 300 bales cotton [illegible] L H ap 21